



Province de Québec  
Municipalité régionale de  
comté de Lotbinière

## AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné, par le soussigné directeur général, que le règlement numéro 272-2016 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) et adopté par le conseil de la municipalité régionale de comté de Lotbinière lors de son assemblée du 14 juin 2017, est entré en vigueur le 25 juillet 2017, suite à un avis favorable du Ministre des Affaires municipales.

Le but du règlement 272-2016 est de modifier le Livre IV du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), en modifiant les limites des seize (16) périmètres d'urbanisation de 13 municipalités, pour corriger certaines incompatibilités avec la limite de la zone agricole provinciale survenues lors de la rénovation cadastrale.

Ce règlement peut être consulté sur le site web de la MRC au [www.mrcclotbiniere.org/sadr/](http://www.mrcclotbiniere.org/sadr/) et au bureau municipal de chaque municipalité locale de la MRC.

Fait et donné à Sainte-Croix, ce 6<sup>ème</sup> jour du mois de novembre 2017.

**Stéphane Bergeron**  
Directeur général